



Certificat de Nationalité Française

Le certificat de nationalité française (CNF) est un document officiel qui sert à prouver la nationalité française.

[Certificat Nationalité Française](#)



Pour obtenir un certificat de nationalité française, vous devez formuler votre demande personnellement.
Pour un mineur, ce dernier est représenté par la personne exerçant l'autorité parentale.
Pour plus d'information, adressez-vous au tribunal d'instance afin d'obtenir la liste complète des pièces à fournir, variable selon votre situation personnelle.
Dans tous les cas, vous devez fournir un justificatif d'identité français ou étranger, et un justificatif récent de domicile.

Infos pratiques

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Documents prouvant la nationalité française

Liens utiles

[Certificat de nationalité française \(CNF\) | Service-public.fr](#)